



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 98091

Texte de la question

Le comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires français a été créé le 15 janvier 2004 par une décision conjointe des ministres de la défense et de la santé. Composé de vingt membres, ce comité ne comprend pas les représentants des associations regroupant les vétérans des essais nucléaires français. Aussi, M. Jean-Marc Nesme demande-t-il à Mme la ministre de la défense que, pour une totale transparence, les vétérans des essais nucléaires, quel que soit leur statut, soient représentés au sein de ce comité. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le Président de la République a souhaité, lors d'un entretien avec le quotidien Les Nouvelles de Tahiti en juillet 2003, que les différentes interrogations soulevées par les vétérans des essais nucléaires français fassent l'objet d'un suivi interministériel, en liaison avec les différentes personnes concernées ne faisant éventuellement pas partie d'une association. Les ministres en charge de la santé et de la défense ont donc confié, le 15 janvier 2004, au directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND), le pilotage conjoint d'un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires français (CSSEN) effectués au Sahara et en Polynésie française. Ce comité est ainsi composé de représentants des ministres en charge de la défense et de la santé, des instituts et agences concernés (Institut national de veille sanitaire, Centre international de recherche sur le cancer, Centre national de la recherche scientifique), des responsables de la défense et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires, qui peuvent s'entourer en tant que de besoin des personnes qu'ils jugent utiles. Il est ouvert, en effet, à toutes les contributions y compris d'ordre scientifique sur les conséquences éventuelles des essais nucléaires vis-à-vis de la population. Il a notamment pour mandat de définir et de décrire les pathologies susceptibles d'être radio-induites, de caractériser les catégories de personnes concernées par le suivi des essais nucléaires français et de dresser le bilan des données disponibles sur les expositions aux rayonnements ionisants durant les essais en cause. Dans le cadre de ce comité seront réexaminés tous les travaux et études relatifs aux éventuelles conséquences sanitaires de ces essais. Un premier rapport d'étape a été rendu public en avril 2005. Il est consultable sur le site internet de l'Autorité de sûreté nucléaire : www.asn.gouv.fr. Par ailleurs, la ministre de la défense a demandé au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense de renforcer le dialogue engagé avec les responsables polynésiens pour répondre aux questions que se posent les populations directement concernées sur les effets des essais nucléaires effectués dans l'atmosphère entre 1966 et 1974 en Polynésie française. À cette fin, le délégué s'est rendu en Polynésie, du 6 au 10 février 2006, où il a rencontré notamment des membres du gouvernement polynésien, des parlementaires, des élus locaux et des représentants de la société civile. Du 15 au 20 mai dernier, il a conduit une large opération d'information en Polynésie sur les essais nucléaires. Il a remis aux membres du Conseil d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires, mis en place par le président du territoire, aux élus, aux médias et à des représentants de la population, des documents inédits qui

répondent aux questions techniques soulevées par la commission d'enquête polynésienne. Seuls six essais aériens sont à l'origine de retombées « significatives ». Une étude particulière sera conduite sur les populations. Enfin, le ministère de la défense et le CEA publieront, à l'automne 2006, un ouvrage sur l'ensemble des essais nucléaires français dans le Pacifique et leurs conséquences radiologiques, et le CSSEN adressera ses premières recommandations au gouvernement français d'ici à la fin de l'année en cours. Le comité de liaison répond donc clairement, en l'état, au souhait exprimé par le Président de la République. Il convient de noter, à cet égard, qu'un dialogue direct entre le CSSEN et l'AVEN a été instauré lors d'une première réunion qui s'est tenue à Paris en juin 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98091

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6711

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9811